NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

La CFE-CGC Groupe La Poste A SIGNÉ l'accord NAO 2023.

Du mieux pour les Cadres - Encadrants – Ligne Bancaire – Forces de vente - Techniciens dans les Négociations Annuelles Obligatoires 2023....

Dans un contexte plus que difficile, La CFE-CGC a su porter avec succès des propositions qui protègent mieux les agents de maîtrise et l'encadrement.

BOUCLIER SALARIAL : LA FIN DES AUGMENTATIONS ... À ZÉRO !

Ces dernières années, nombreux sont ceux qui s'étaient vu octroyer des revalorisations à 0 !
Ces situations répétitives sur plusieurs années, avaient un impact désastreux sur le pouvoir d'achat. En imposant dans les débats la réintroduction structurante d'une Augmentation Générale (AG), en plus de l'Augmentation Individuelle (AI), la CFE-CGC a demandé et obtenu un bouclier salarial dont étaient privés jusque-là trop de cadres : L' AG pour tous a été un prérequis pour continuer la négociation.

TPAS : ILS NE SONT PLUS LES GRANDS OUBLIÉS !

La CFE-CGC a été la seule Organisation Syndicale à défendre et à obtenir le bénéfice de l'AG pour tous ceux qui en TPAS (salariés et fonctionnaires* des groupes A et B) se voyaient arbitrairement privés, parfois pendant 5 ans, de revalorisations au motif qu' «ils n'étaient plus en activité ».
Grâce à la CFE-CGC, les TPAS bénéficieront de l'Augmentation Générale en 2023.

Le résultat des négociations NAO démontre une fois de plus l'absolue nécessité pour tous les cadres de pouvoir compter sur une parole et une représentation spécifique, seule capable de porter la valorisation et la défense de la maîtrise et de l'encadrement.

Dans un contexte difficile, la CFE-CGC assume son engagement auprès de tous les Cadres de la Poste sur un accord qui protège mieux que par le passé votre pouvoir d'achat.

POURQUOI SIGNER DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE SI TENDU ?

POUR RAPPEL, SANS SIGNATURE, LES MESURES OBTENUES DANS LE CADRE DE CETTE NÉGOCIATION AURAIENT ÉTÉ AMOINDRIES.

NOTRE SIGNATURE PERMET CES AVANCÉES SALARIALES ET LA CLAUSE DE REVOYURE EN 2023 DÉTAILLÉE PLUS LOIN.

A COMPTER DU 1ER AVRIL 2023

DES ENVELOPPES INDIVIDUELLES ET GENERALES BONIFIEES :

CLASSES	CIBLE	AUGMENTATION	
		GÉNÉRALE	INDIVIDUELLE
I & II	Salariés	3%	0,50%
III	Salariés	2%	1,50%
TPAS Classe III	Salariés	2%	
GROUPE A & GROUPE B	Salariés & Fonctionnaires	1,50%	2%
TPAS GROUPE A & GROUPE B	Salariés & Fonctionnaires	1,50%	

**Les fonctionnaires de classe I à III (en activité ou en TPAS) bénéficient des évolutions du point d'indice, de leurs avancements de grille, de la Gipa et des revalorisations du Complément Poste.*

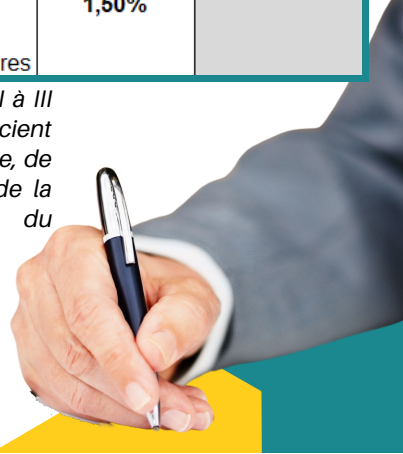

MARS 2023

CFE-CGC GROUPE LA POSTE – 90 RUE LA FAYETTE – 75009 PARIS
01 48 24 77 32 cgclaposte@gmail.com

A COMPTER DU 1ER AVRIL 2023

DES MESURES TRANSPORTS

NOUVEAUTÉ : Le forfait Mobilité Durable (FMD) : 200 € net/an.

Le FMD est versé mensuellement (16,67 € /mois) par collaborateur présent dans l'entreprise qui s'engage à utiliser des modes de transport plus écologiques, au minimum 30 jours par an.
Le versement du FMD est cumulable en 2023 avec la prise en charge de l'abonnement à un service de transport en commun et/ou de vélo (dans la limite d'un montant global annuel de 800 €).
Le FMD n'est pas cumulable avec l'Indemnité de Transport pour utilisation du Véhicule Personnel (ITVP).

REVALORISATION de ITVP & Seuil abaissé à 7 Kms :

7 à 20 kms	200 €
20 à 25 kms	350 €
25 à 30 kms	380 €
+ 30 kms	400 €

LES TITRES RESTAURANT REVALORISÉS : + 2 €

SBA < 21 499,66 €	10 €
SBA < 23 004,51 €	9 €
SBA > 23 004, 51 €	8,50 €

L'INDEMNITÉ TÉLÉTRAVAIL REVALORISÉE :

1 Jour Télétravail/semaine	11 €
2 Jours Télétravail/semaine	17 €

A COMPTER DU 1ER JUILLET 2023

COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

Salariés & Fonctionnaires - Classes I à III: **+3.5%**

PRIME ULTRA MARINE

+ 3,5%

DES MESURES COMPLÉMENTAIRES

Parentalité:

Garantie d'une revalorisation annuelle dans la moyenne de sa catégorie/classe pour les événements liés à la parentalité.

Egalité Rémunération Femmes / Hommes

Salariés III-1 à III-3
Salariés & Fonctionnaires GA

Enveloppe de 600 000€

Monoparentalité

Aides financières urgentes pour les postiers en situation de monoparentalité

Enveloppe de 800 000€

Mesures de Promotions

Groupe A & B

0.5 %

Enveloppe DS & DE

Mesures individuelles
Groupe A & B

1 %

La clause de revoyure

Cette clause est une garantie qui va permettre aux Organisations Syndicales SIGNATAIRES de pouvoir demander la réouverture des NAO tout au long de l'année. Dans un contexte inflationniste majeur, la CFE-CGC Groupe La Poste y voit l'opportunité d'obtenir des avancées supplémentaires dans le courant de l'année.

Dalila YOUSFI
Référente NAO

SCAN ME

Cliquer pour nous rejoindre

CFE-CGC GROUPE LA POSTE – 90 RUE LA FAYETTE – 75009 PARIS
01 48 24 77 32 cgclaposte@gmail.com